

## ENTENTE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION ENTRE LES VILLES DE MONTRÉAL ET TUNIS

Considérant les relations diplomatiques qui existent entre nos deux pays depuis plusieurs années ainsi que les liens d'amitié et de coopération qui unissent Montréal et Tunis, (ci-après désignées comme « Les deux villes »), les deux villes conviennent de déployer tous les efforts nécessaires pour établir une solide relation de coopération mutuelle.

### 1. Introduction

Les deux villes entretiendront des échanges amicaux et établiront des initiatives de coopération fondées sur l'égalité et les avantages mutuels, en conformité avec les lois et règlements gouvernant leurs pays respectifs.

### 2. Environnement

Les deux villes réalisent des actions conjointes pour la protection de l'environnement dans leurs villes respectives. Elles échangeront leurs expériences et expertises en matière de politiques de collecte des déchets solides et de gestion des parcs et espaces verts.

### 3. Culture et sports

Les deux villes s'entendent pour collaborer dans les domaines de la culture, des sports et des arts.

### 4. Développement économique

Les deux villes encouragent activement la coopération et les échanges économiques et commerciaux portés par l'ensemble des acteurs privés et publics de leur territoire. Elles favoriseront l'organisation de rencontres, foires et salons, afin de promouvoir les échanges entre les petites et moyennes entreprises.

### 5. Vivre ensemble

Les deux villes, par le biais de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble, entendent partager leurs expériences et meilleures pratiques en matière de vivre ensemble, dans une perspective d'inclusion, d'intégration sociale, de solidarité et de vigilance, pour renforcer leurs habiletés à vivre en harmonie.

## 6. Gestion et planification urbaine

Les deux villes entendent collaborer en matière de gestion urbaine et de réhabilitation de milieu urbain. Elles envisagent également des échanges en matière de gestion de la circulation et du stationnement automobile.

Cette entente est établie en deux exemplaires originaux en français. Elle entrera en vigueur le jour de sa signature par les deux parties pour une période de quatre ans. Au terme de cette période, elle pourra être actualisée.

Signée à Montréal, le \_\_\_\_\_ juin 2017.



L'honorable Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Québec, Canada



Monsieur Seifallah Lasram  
Président du Conseil municipal  
de Tunis, Tunisie